

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU *PAYS BEAUME-DROBIE*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202311-120

Du 7 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Rocles, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, GONTIER Philippe, DEYDIER BASTIDE Jean-Marc, CHASTAGNIER Geneviève, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean-Pierre, CARRIER Martine, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, BOISSIN Eric, MOZZATTI Albert, ALLANO Marie-Claude, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, PARMENTIER Luc, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : Carole LASTELLA (pouvoir de Pascal WALDSCHMIDT), Jean François THIBON (pouvoir de Brigitte PANTOUSTIER), Geneviève CHASTAGNIER (pouvoir de Olivier PLANET), Loïc DUCROS (pouvoir de Gladie LACOUR), Vincent AUZAS (pouvoir de Yves ROUSTANG), Yannick MARCHAL (pouvoir de Dominique POUGET TIRION), Jean-Pierre LAPORTE (pouvoir de Nicole DJIANN), Jean-Marc DEYDIER BASTIDE (pouvoir de Raoul L'HERMINIER), Patrice PRANDI (pouvoir de Nathalie BELVA), Pascale MANFREDI-VIELFAURE (pouvoir de Didier MAZILLE)..

Présents sans pouvoir de vote : ROGER MAZAS Julie

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 28

Pouvoir : 10

Date de la convocation 2 novembre 2023

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : SALLE MULTISPORTS : ECHANGE DE PARCELLES
ENTRE LA COMMUNE DE JOYEUSE ET LA CDC**

Pour permettre la construction du collège et de la salle multisports, la Communauté de Communes a acheté et mise à disposition gracieusement au Conseil Départemental plusieurs parcelles. La commune de Joyeuse a mise à disposition gracieusement de la Communauté de Communes une parcelle également.

Le Conseil Départemental, la commune et la Communauté de Communes ont régularisé les transferts de propriété des tenements fonciers de l'emprise du collège.

A ce jour il reste à régulariser les emprises foncières de la salle multisports et celles des espaces publics (voirie, stationnement, trottoirs,...).

La salle multisports est construite sur la parcelle AM 1148, propriété de la Communauté de Communes et sur la parcelle AM 1145 appartenant à Joyeuse.

La voirie, les trottoirs et les stationnements ont été aménagés sur la parcelle AM 1110, propriété de la Communauté de Communes et sur la parcelle AM 1145 appartenant à Joyeuse.

En accord avec la Commune de Joyeuse, le Président propose un échange, entre la parcelle communautaire AM 1110 (voirie) et la parcelle communale AM 1145 (gymnase).

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

Acter le transfert par échange de la parcelle AM 1110 de la Communauté de Communes à la commune de Joyeuse,

Acter le transfert par échange l'emprise de la salle multisports de la parcelle AM 1145 de la commune de Joyeuse à la Communauté de Communes,

Acter les transferts de parcelles par un échange gracieux entre les 2 parties

Procéder au redécoupage des parcelles concernées,

Procéder aux transferts de parcelles par acte administratif,

Autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président

Jean Marc DEYDIER BASTIDE

Secrétaire de séance

